

## MAIRIE DE LOCMIQUELIC

### ARRETE DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT « AVIS DE TEMPS FORT »

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUELIC,  
**Vu** le Code de la Route,  
**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/2,  
**Considérant** la nécessité de réglementer le stationnement sur une partie du parking de St Catherine, « AVIS DE TEMPS FORT »

### ARRÊTONS

#### Article 1 :

Le stationnement est interdit sur une partie du parking de St Catherine, le jeudi 09 mai 2024 à compter de 8h00 pour la manifestation « Avis de Temps Fort »

#### Article 2 :

La signalisation réglementaire de la zone interdite au stationnement est mise en place par les services techniques de la commune.

#### Article 3 :

La Gendarmerie et la Police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUELIC, le 08 avril 2024

Monsieur le Maire,

Eric PATUREL

